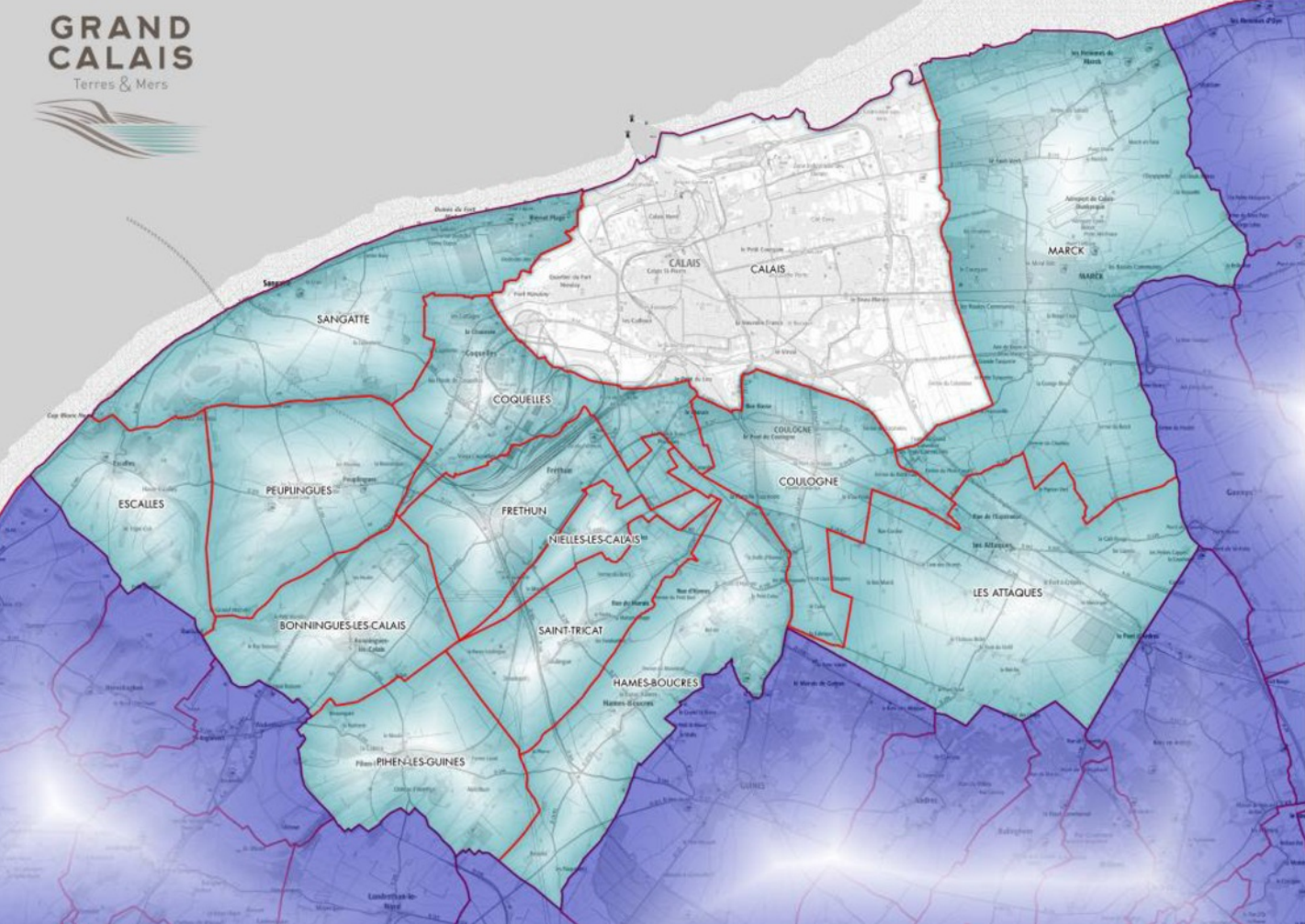




Plan Local d'Urbanisme

applicable au territoire de la commune de

CALAIS

Nom du fichier : 62193_reglement_graphique_20260710.pdf

Règlement Graphique (Plan de Zonage) **4.1**

Règlement graphique

Mise à jour n°10 approuvée par arrêté communautaire	10 juillet 2026
Modification n°13 (DC) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	30 avril 2026
Mise à jour n°9 approuvée par arrêté communautaire	19 mars 2026
Modification n°12 (DC) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	27 mars 2025
Mise à jour n°8 approuvée par arrêté communautaire	24 mars 2025
Mise à jour n°7 approuvée par arrêté communautaire	04 juin 2024
Modification n°11 (S) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	8 février 2024
Modification n°10 (DC) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	8 février 2024
Modification n°9 approuvée par délibération du Conseil Communautaire	31 mars 2022
Mise à jour n°6 approuvée par arrêté communautaire	27 janvier 2022
Mise à jour n°5 approuvée par arrêté communautaire	5 novembre 2020
Mise à jour n°4 approuvée par arrêté communautaire	22 mai 2020
Mise à jour n°3 approuvée par arrêté communautaire	26 décembre 2019
Transfert de compétence à la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	
Modification n°8 approuvée par délibération du Conseil Municipal	24 septembre 2019
Mise à jour n°2 approuvée par arrêté municipal	22 août 2019
Modification n°7 approuvée par délibération du Conseil Municipal	18 décembre 2018
Modification n°6 approuvée par délibération du Conseil Municipal	26 septembre 2017
Modification n°5 approuvée par délibération du Conseil Municipal	1er février 2017
Mise à jour n°1 approuvée par arrêté municipal	2 décembre 2016
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal	08 février 2016
Mise en compatibilité avec la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de parc de loisirs "Heroic Land" approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 novembre 2015
Modification n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2015
Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal	17 décembre 2014
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal	18 décembre 2013
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal	27 mars 2013
Revision approuvée par délibération du Conseil Municipal	24 octobre 2012
Nature	Date

Historique du Plan Local d'Urbanisme applicable au territoire de la commune de CALAIS

Date de la dernière validation⁽¹⁾ de 62193_reglement_graphique_20260710.pdf : 30 avril 2026

(1) Type de procédure : DC = Procédure de Modification de Droit Commun, S = Procédure de Modification Simplifiée
(2) Date de la dernière validation du document : Cette date correspond à celle du dernier changement apporté au présent document, la date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation de la modification actuelle du Plan Local d'Urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N° ER	Destination	Bénéficiaire	Superficie
Equipements d'infrastructure			
ER01	Intersection Boulevard Gambetta / Rue des Salines : Aménagement de voirie et stationnement	Commune	4 900 m²
ER02	Chemin des Fortifications : Création de voirie - Emprise 10m / rive du canal	Commune	3 900 m²
ER03	Digue Royale : Aménagement linéaire piétonnier et VTT	Commune	16 470 m²
ER04	Quartier du Fort-Nieuwuy : Aménagement de voirie au droit de l'école "Porte de Paris"	Commune	580 m²
ER05	Angle Chemin Castres / rue du Beau-Maraïs : Modification du tracé de voirie	Commune	520 m²
ER06	Rue Masséna : Alignement à 10m	Commune	310 m²
ER07	Rue du Canada : Alignement à 10m	Commune	11 m²
ER08	Quai Lucien Lheureux : Alignement droit	Commune	260 m²
ER09	Elargissement du Pont de Saint-Pierre	Commune	207 m²
ER11	Prolongement rue Callette entre les rues Aubert et du Château d'eau : Création d'un espace vert, d'un parc de stationnement et d'une liaison piétonne	Commune	1 410 m²
ER12	Îlot rues de la Commune de Paris et du Moulin Brûlé : Création d'un parc de stationnement et d'un espace vert	Commune	14 490 m²
ER13	Route Départementale 43 : Aménagement du carrefour des 3 Communes	Conseil Général du Pas-de-Calais	14 200 m²
ER15	Avenue Louis Blériot / rue Didrot prolongée : Création d'une voie	Commune	2 596 m²
ER16	Rue Léonard de Vinci / rue Michel Angel : Création d'une voie	Commune	671 m²
ER17	Rue Colbert : Création d'une voirie	Commune	1 250 m²
ER18	Route Départementale 943 : Création d'un giratoire	Ville de Coulogne	6 963 m²
ER20	Grande rue du Petit Courgain : Création d'une voirie François Mauriac prolongée	Commune	1 054 m²
Equipements de superstructure			
ER19	Aménagement d'une zone de loisirs comportant des équipements collectifs	Communauté d'Agglomération du Calaisis	656 730 m²

Légende

— Limite de zone

Prescriptions Linéaires

- Alignement d'arbres protégé au titre du L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux et pôles commerciaux protégés au titre du L. 151-16 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions Surfaciques

- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé au titre du L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace Vert Remarquable au titre du L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Vert Paysager Protégé au titre du L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Vert Remarquable à créer au titre du L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Coeur d'îlot Protégé au titre du L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Humide Protégée au titre du L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre APPB - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Périmètre de Mixité au titre du L. 151-15 du Code de l'Urbanisme
Chaque opération entraînant la réalisation de plus de 20 logements, comporte au moins 25% de logements en accession sociale à la propriété ou de logements privés
- Périmètre de Mixité au titre du L. 151-15 du Code de l'Urbanisme
Chaque opération entraînant la réalisation de plus de 30 logements, comporte au moins 25% de logements en accession sociale à la propriété ou de logements privés
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre d'implantation soumis à prescriptions particulières
- Zones de danger (PAC)
- Zone non-aedificandi liée à la présence d'un aqueduc souterrain

Report SUP

- Périmètre du PPRT de la Société des Usines Chimiques Interior et Synthéxim, approuvé le 24/08/2012 regroupant l'ensemble des aléas
- Périmètre du PPRT de la Société Calaire Chimie, approuvé le 23/12/2011 regroupant l'ensemble des aléas

Avertissement

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

La commune est concernée par le risque sismique d'aléa 2, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque transport de marchandises dangereuses, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le risque naturel de remontée de nappe, il est conseillé d'adapter les techniques de construction.

La commune est concernée par le passage de canalisation de transport de gaz, les possibilités de construire doivent être adaptés au niveau de risque.

